

24
juin
2019

Arrêté définissant les périmètres des zones sujettes à interdiction

État au
25 mai 2021

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 4 et 5 du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, du 15 novembre 2007¹⁾ ;

vu le règlement d'application du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, du 22 décembre 2009²⁾ ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier³⁾ Le Département de l'économie, de la sécurité et de la culture définit les périmètres des zones sujettes à interdiction suivants (selon plans joints en annexe) :

Région du Littoral

NE1 Secteur La Maladière

NE2 Secteur Patinoires du Littoral

NE3 Secteur Pierre-à-Bot

Région des Montagnes

Secteur Ville La Chaux-de-Fonds :

NE4 Secteur Les Mélèzes

NE5 Secteur La Charrière

Secteur Ville Le Locle :

NE6 Secteur Jeanneret

Art. 2 L'arrêté concernant le périmètre des zones sujettes à interdiction, du 4 juillet 2007⁴⁾, est abrogé.

FO 2019 N° 26

¹⁾ RSN 561.160.0

²⁾ RSN 561.160

³⁾ La désignation du département a été adaptée en application de l'article 12 de l'A fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'État, du 26 juillet 2013 (FO 2013 N° 31) et de l'A portant modification de l'A fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'État, du 25 mai 2021 (FO 2021 N° 21), avec effet immédiat.

⁴⁾ FO 2007 N° 50

L'arrêté sanctionnant les périmètres des zones sujettes à interdiction, du 10 août 2010⁵⁾, est abrogé.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

⁵⁾ FO 2010 N° 33

Périmètre NE1
Neuchâtel - Stade de la Maladière

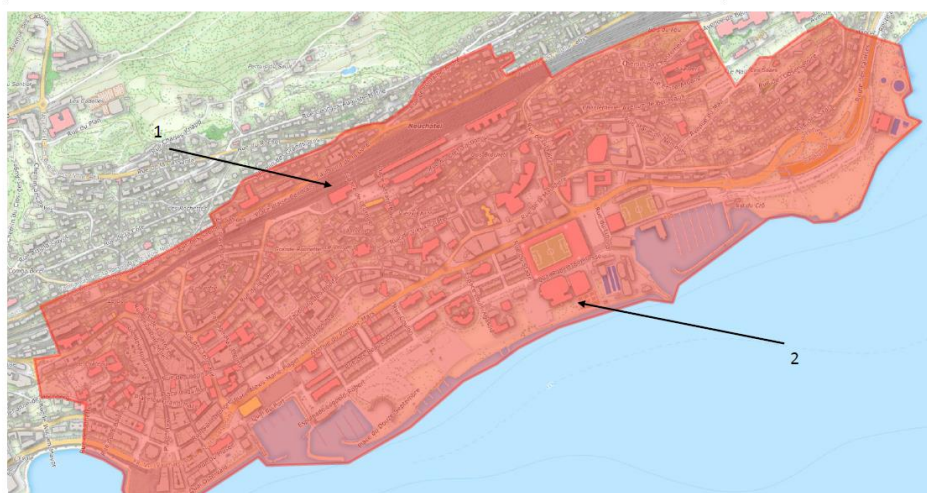
police
NEUCHÂTELOISE



1. Gare CFF
2. Stade de la Maladière

Périmètre NE2
Neuchâtel - Patinoires du Littoral

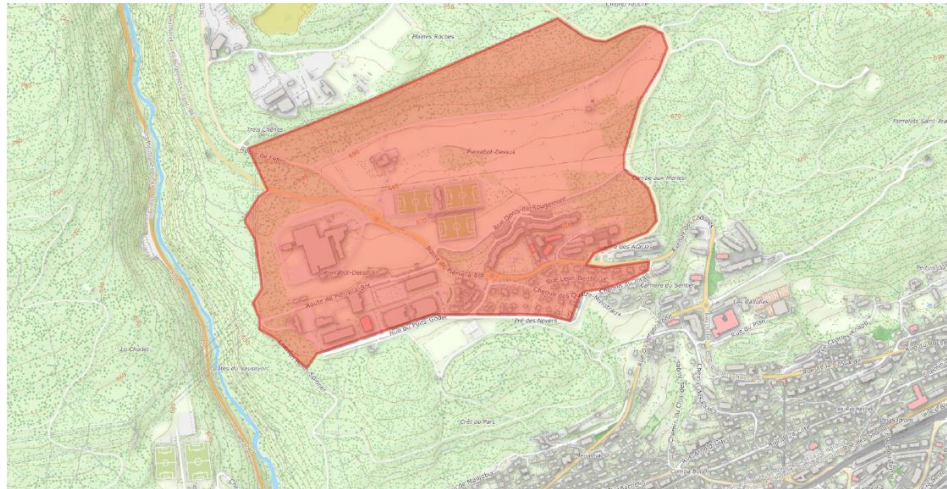
police
NEUCHÂTELOISE



1. Gare CFF
2. Patinoires du Littoral

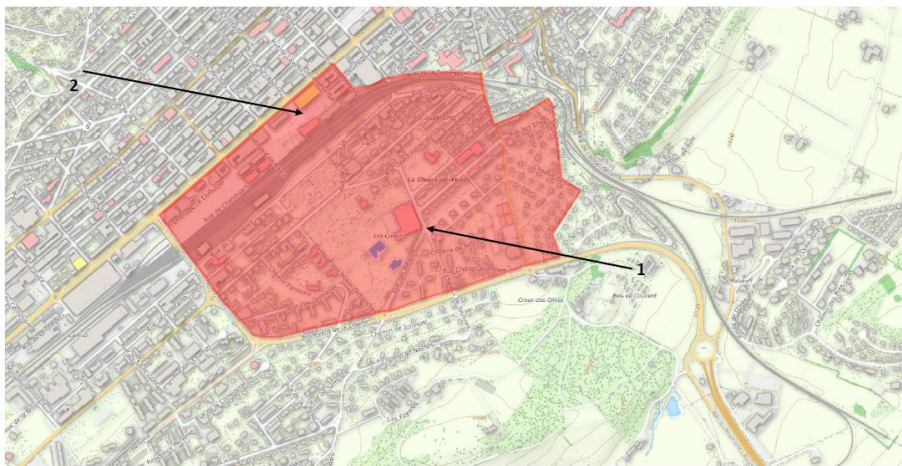
Périmètre NE3
Neuchâtel - Terrains de Pierre-à-Bot

police
NEUCHÂTELOISE



Périmètre NE4
La Chaux-de-Fonds - Patinoire des Mélèzes

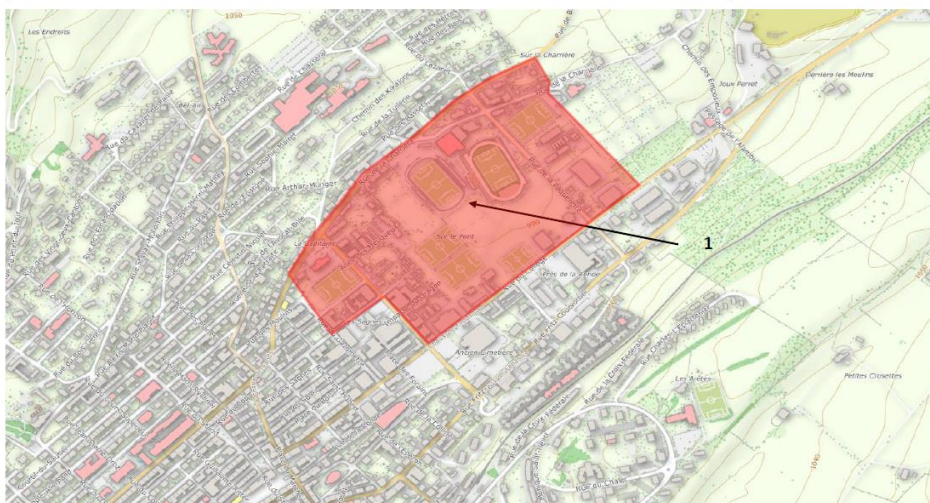
police
NEUCHÂTELOISE



1. Patinoire des Mélèzes
2. Gare CFF

Périmètre NES
La Chaux-de-Fonds - Stade de la Charrière

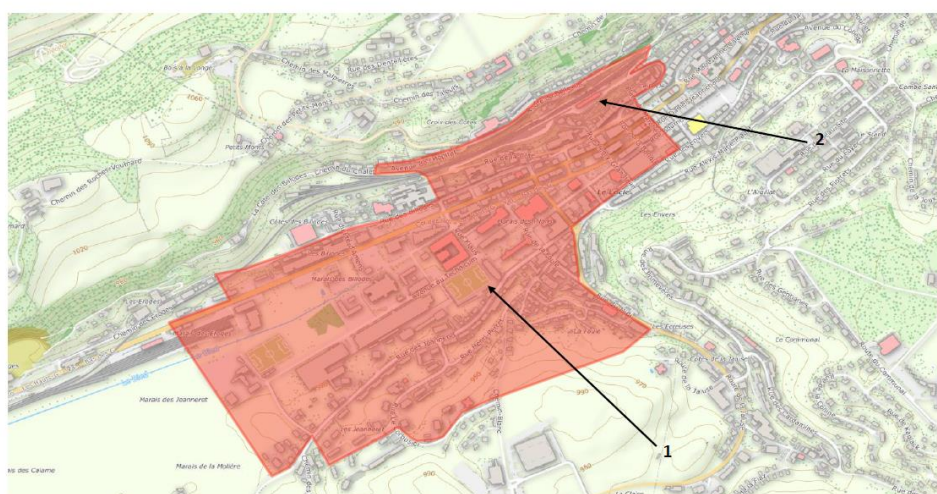
police
NEUCHÂTELOISE



1. Stade de la Charrière

Périmètre NE6
Le Locle - Stade des Jeanneret

police
NEUCHÂTELOISE



1. Stade des Jeanneret
2. Gare CFF